



Dossier de presse

Mercredi 26 octobre 2022

Sylvain Frappat - Ville de Grenoble



Budget 2023

Un budget en grande partie dépendant de la stratégie de l'Etat

Dans un contexte particulier de crises multiples et de fortes incertitudes économiques, qui vont de l'échelon international jusqu'à l'échelon local, la majorité municipale a choisi de repousser l'examen de son rapport d'orientation budgétaire et le vote de son budget à une date postérieure à l'adoption du Projet de loi de finance 2023 et du Projet de loi de programmation financière 2023-2027.

Cependant, elle a aussi décidé de construire et partager plusieurs scénarios qui correspondent à ses orientations politiques et anticipent les mesures qui pourraient être proposées par le gouvernement. Ces scénarios feront l'objet d'un débat en conseil municipal du 7 novembre 2022.

PROJET DE LOI DE FINANCES, PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION FINANCIÈRE ET IMPACTS POUR LES COLLECTIVITÉS

La première partie du projet de loi de finances 2023 a été adoptée sans vote le 20 octobre après sept jours de débat à l'Assemblée nationale.



Le PLF2023 est plus « gris que vert » puisqu'il subventionne massivement et de manière indiscriminée la consommation d'énergie fossile pour un coût de 45 milliards d'euros pour 2023. En l'absence de ciblage, ce seront les ménages les plus aisés, proportionnellement plus gros consommateurs d'énergie, qui profiteront le plus de ce soutien dont ils ont d'autant moins besoin qu'ils ont accumulé beaucoup d'épargne durant le Covid.

S'agissant des finances locales, le PLF ne prévoit pas de réelle protection du budget des collectivités locales malgré la crise : pas de compensation de la hausse du point d'indice, pas de bouclier énergétique pour les collectivités locales (sauf un « faux filet » aux conditions extrêmement limitatives), pas d'indexation des dotations de l'Etat sur l'inflation, pas de fonds de transition ambitieux.

Élément d'inquiétude supplémentaire : le Projet de loi de programmation des finances publiques 2023 – 2027 qui définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et les moyens qui permettront de l'atteindre prévoyait, dans sa version initiale, « un contrat de défiance » limitant la croissance des dépenses des collectivités locales à 0.5% de moins que l'inflation soit 3.8% pour 2023. Ce qui est nettement inférieur à l'inflation constatée.

► Amplifier la transition écologique

Le rapport du GIEC rappelle que la fenêtre pour éviter les pires effets de la crise climatique est désormais extrêmement étroite « L'humanité dispose de moins de trois ans pour inverser la courbe des émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique, si elle veut conserver un monde vivable ».

Le dérèglement climatique, qui avance deux fois plus vite qu'ailleurs dans les Alpes, nous impose de poursuivre la transformation de la Ville : réduction des îlots de chaleur, accès à l'eau et à la fraîcheur, accélération des rénovations thermiques, hospitalité, solidarité avec les plus fragiles, émancipation tout au long de la ville, santé...

Les transitions qui s'annoncent nécessitent des investissements massifs et des réorientations profondes de nos modes de vie, de consommation, de production et de répartition des richesses. Elles doivent être planifiées, organisées, impulsées par la puissance publique à une vitesse et une ampleur autrement plus importantes que celles que nous avons connues par le passé. Il est temps de ne plus uniquement « accompagner » le changement lorsque des tensions se font jour, mais bien de mettre en œuvre cette transition de manière à ce que les dimensions sociale, environnementale et démocratique soient étroitement imbriquées. C'est cette cohérence, cet équilibre et cette vision systémique qui ont permis à Grenoble de devenir Capitale Verte de l'Europe et qui guideront les décisions stratégiques et financières des années à venir : rénovation des écoles, gymnases, équipements, la poursuite de la baisse des consommations de fluides, de carburant, la transformation des espaces publics, le plan 15 000 arbres, les cours d'écoles, les places aux enfants, les Chronovélo, par exemple.

► Maintenir les services publics locaux largement menacés par la conjoncture et renforcer les mesures de justice sociale

En supprimant l'ISF et en plafonnant les taxes sur les revenus du capital, en baissant les APL et les allocations chômage, en affaiblissant les finances des bailleurs sociaux, en détricotant la protection sociale, la justice sociale a largement été mise à mal par les choix politiques effectués par les gouvernements successifs sous la présidence d'Emmanuel Macron.

Dans ce contexte, et malgré les difficultés supplémentaires liées à la crise énergétique sans précédent depuis près de 50 ans, la majorité municipale choisit de réaffirmer l'importance des services publics locaux comme amortisseurs des crises et garant de la justice sociale. Le maillage des équipements publics, la diversité des services proposés aux habitant-es, le rôle de l'action publique dans les politiques de solidarités fondent l'identité et l'histoire de Grenoble. Dans ce contexte financier historique la préservation de ce service public guidera les orientations et décisions municipales.

La nouvelle ère qui s'engage sur fond de crises environnementale, géopolitique et sociale nous impose une amplification des transitions et une réponse de bouclier social pour les plus fragiles.

ENJEUX BUDGÉTAIRES POUR LA VILLE DE GRENOBLE

► Une forte hausse des dépenses

L'inflation et la crise énergétique, l'augmentation du point d'indice de la fonction publique et l'augmentation des taux d'intérêts représentent pour la Ville près de 18 millions d'euros supplémentaires : +10 M€ sur la facture énergétique, +1M€ sur les denrées alimentaires, +1M€ de frais financiers et +6 M€ frais de personnel supplémentaires. Sans compter le renchérissement des coûts des travaux sur les chantiers en cours ou programmés.

► Une hausse de la taxe foncière pour les propriétaires et un bouclier social pour les moins aisés

La moindre augmentation des recettes (qui sont peu indexées sur l'inflation) et une forte augmentation des dépenses (malgré le travail de maîtrise des dépenses engagé dès 2014) génèrent un effet ciseau qui dégrade les ratios financiers de la Ville déjà fragiles.

Aussi, au regard de l'ambition politique de la majorité municipale : amplifier la transition écologique, maintenir les services publics locaux largement menacés par la conjoncture et renforcer les mesures de justice sociale, faire face à la hausse des dépenses, tous les scénarios présentés s'appuient sur une hausse de la taxe foncière. Cette hausse varie selon les hypothèses prises en compte mais toujours dans une logique de redistribution des propriétaires les plus aisés vers les personnes les moins aisés.

Dans un contexte où la taxe d'habitation et la redevance audiovisuelle viennent d'être supprimées pour les résidences principales, l'augmentation de la taxe foncière représenterait entre 25% et 45% de ces 2 taxes supprimées. Pour un T3/4 de 63m², par exemple, la taxe foncière augmenterait de 156 à 260€ selon les scénarios, alors que la taxe d'habitation s'élevait à 457€ et la redevance audiovisuelle à 138€, soit 595€ au total.

► Accompagnement des propriétaires à faibles ressources

Cette augmentation de la taxe foncière, n'est envisageable, pour la majorité municipale, que si les propriétaires les moins aisés sont protégés. Si de façon générale, la situation financière des propriétaires est meilleure que celle des locataires à Grenoble selon l'INSEE, ceci n'exclut pas des situations possibles de propriétaires à bas revenus. Ainsi un dispositif particulier d'accompagnement, spécifique aux propriétaires à bas revenus sera mis en place au CCAS de Grenoble. Ces mesures seront élaborées pour le débat d'orientation budgétaire en janvier prochain.

De même, le bailleur ACTIS, premier contributeur de TFB, se verra accompagné par une nouvelle dotation d'aide à la rénovation thermique du parc de logements sociaux.

TROIS SCÉNARIOS À L'ÉTUDE

► **Le premier scénario** s'appuie sur la mise en place du « contrat de défiance » prévu dans la version initiale du projet de loi de programmation financière (c'est-à-dire, plafonnement des dépenses de fonctionnement à 3,8% donc nettement inférieur à l'inflation constatée), pas de mise en place d'un bouclier énergétique pour les collectivités, pas de compensation du point d'indice, une augmentation de la fiscalité de 15%.

Ce scénario, qui limite la croissance des dépenses, entraînerait une véritable asphyxie du service public local avec la nécessité de réaliser plusieurs millions d'économies en 2023 par rapport à la trajectoire des dépenses.

► **Le second scénario** ne prévoit pas la mise en œuvre du « contrat de défiance », pas de mise en place d'un bouclier énergétique pour les collectivités, pas de compensation du point d'indice. La hausse de la fiscalité est calculée pour permettre de mettre en œuvre un bouclier social envers les moins aisés à hauteur de 5M€, et des

investissements de transition à la hauteur des enjeux (>35M€/ans). Ce second scénario impose aussi la constitution d'une épargne de gestion qui permette de financer l'entretien courant des bâtiments municipaux (>30M€).

Ce scénario aboutit à une hausse du taux de la taxe foncière de 25%, soit une hausse de 260€ pour un T3/4 de 63m² (ce qui représente moins de la moitié des 2 taxes supprimées).

► **Le troisième scénario**, s'appuie sur un choix stratégique de l'Etat de s'appuyer sur les collectivités territoriales : pas de « contrat de défiance », mise en place d'un bouclier énergétique pour les collectivités, compensation du point d'indice, renforcement du fonds vert (5Mds d'€). Le taux de la taxe foncière augmente de 15%. Ce scénario permet d'amplifier les investissements de transition, de mettre en place le bouclier social, mais ne permet pas de constituer d'une épargne de gestion qui permette de financer l'entretien courant des bâtiments municipaux.

Vincent Fristot, Adjoint aux Finances et Isabelle Peters, Première adjointe déclarent : « *Nous sommes dépendant-es des décisions nationales pour pouvoir préparer notre budget. Nous savons déjà que Grenoble est dans une situation inédite. A la fois nous devons investir plus que jamais pour le climat, le service public et la justice sociale, et dans le même temps nous avons une forte hausse de nos dépenses liées aux crises. Le tout sans recettes supplémentaires voire même avec moins si l'Etat met en œuvre son « contrat de défiance ». Nous appelons l'Etat à s'appuyer sur les territoires, mettre en place un bouclier pour faire face aux crises qui se cumulent, mais aussi à favoriser concrètement les projets d'avenir sur les mobilités, le logement, les équipements, la santé, l'espace public, etc. En transparence avec les Grenobloises et Grenoblois, nous avons élaboré différents scénarios en fonction du niveau de soutien de l'Etat afin de voir comment résoudre cette équation tout en assurant un service public de qualité et une vraie politique de justice sociale. »*

© Ville de Grenoble 2022

